

Prélèvement à la source E-Learning

(1/1)

INFORMATIONS

DURÉE

10 minutes (Accessible pendant 6 mois)

PRIX

1 à 9 pers : 60 € HT / pers
10 à 29 pers : 50 € HT / pers
30 à 49 pers : 40 € HT / pers
50 à 99 pers : 30 € HT / pers
100 à 149 pers : 25 € HT / pers
150 à 499 pers : 20 € HT / pers
+ de 500 pers : 15 € HT / pers

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

PRIX DU MODULE

3 200 € HT

CONCEPTEUR

Expert KPMG

LANGUE(S) DISPONIBLE(S)

Français

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W922 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants de TPE ou PME, directeurs et responsables des RH
- Responsables juridiques, juristes, comptables et gestionnaires du personnel

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Appréhender les principes directeurs et le fonctionnement du PAS
- Appliquer le bon taux de PAS
- Être capable de respecter les obligations de l'employeur
- Savoir mettre en œuvre le PAS en paie

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Accompagnement personnalisé par les experts via la plateforme d'apprentissage
- Fiche de synthèse téléchargeable pour retenir l'essentiel
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

PROGRAMME

RAPPEL

- Les principes directeurs du PAS

LE CALCUL DU TAUX DE PRÉLÈVEMENT

- Différents types de taux
- Modifications obligatoires

LE PAS EN PAIE

- Mentions obligatoires
- Calcul du net à verser

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

- Nouvelles obligations
- Sanctions

QUIZ DE CONNAISSANCES

- Evaluation des acquis avec un questionnaire à choix multiples

